

## Procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2024

La séance débute à 10h30

Sont présents : André PECH, Roxane LACUBE, Maggy PEYRADE, et Philippe CALVAYRAC.

Absent : Thomas CAVAYE.

La secrétaire de Mairie, Marie FARO, est également présente.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

### **Approbation du compte de gestion du budget communal de l'année 2023**

- Dépenses de fonctionnement : 217 695.02
- Recettes de fonctionnement : 136 390.00
- Dépenses d'investissement : 120 639.19
- Recettes d'investissement : 134 618.68

Le compte de gestion 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **Approbation du compte administratif du budget communal de l'année 2023**

Le rapporteur soumet le rapport relatif au compte administratif 2023 M57 faisant apparaître :

#### **1/ Section de fonctionnement 2023 :**

- Dépenses réalisées : 116 906.41
- Recettes réalisées : 137 326.45
- Résultat de l'exercice : 20 420.04
- + Report excédent de fonctionnement 2022 : 81 305.02
- **Résultat de fonctionnement 2023 : 101 725.06**

#### **2/ Section d'investissement 2023 :**

- Dépenses réalisées : 57 754.90
- Recettes réalisées : 79 669.35
- Résultat de l'exercice : 21 914.45
- + Report excédent d'investissement 2022 : - 13 979.49
- **Résultat d'investissement 2023 : 7 934.94**

#### **3/ Total compte administratif 2023 :**

- Dépenses : 174 661.31
- Recettes : 216 995.80
- Résultat général 2023 : 42 334.49
- + Report excédent général 2022 : 67 325.53
- **Résultat global de l'exercice 2023 : 24 991.04**

Le compte administratif représentant les dépenses et les recettes de l'année 2023 est conforme au compte de gestion.

Pour procéder au vote, M le Maire quitte la salle.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des présents.

M le Maire réintègre la séance.

**Affectation du résultat 2023 pour le budget 2024 – M57**

<b><i>Affectation du Résultat 2023 pour le Budget M57 -2024</i></b>	
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
Solde d'exécution d'Investissement	21 914.45 €
Résultat antérieur reporté	- 13 979.49 €
<b>Total</b>	<b>- 7 934.94 €</b>
Restes à réaliser (dépenses)	29 820 €
Restes à réaliser (recettes)	7 233.60 €
Solde des RAR	<b>22 584.40 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>30 519.34 €</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	
Résultat de l'exercice	20 420.04 €
Résultat Antérieur report	81 305.02 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>101 725.06 €</b>
<b><u>AFFECTATION</u></b>	
<b>1/ Affectation en réserves au compte 001, en dépenses d'Investissement.</b>	<b>7 934.96 €</b>
<b>2/ Report en fonctionnement au compte 002 en Recettes</b>	<b>81 305.02 €</b>
<b>3) Affectation au 1068</b>	<b>22 584.40 €</b>

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

## **Vote du taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2024**

M le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023 est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, M le Maire propose de maintenir les taux comme suit pour l'année 2024.

- Taxe d'habitation : 17,60 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,25 %
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 62,85 %

Le maintien des taux est approuvé à l'unanimité.

## **Subventions aux associations 2024 (article 65748)**

Le conseil municipal décide, dans le cadre du vote du budget 2024 (article L 2311-7 du CGCT) d'octroyer les subventions suivantes :

ASSOCIATION VAL XIII : 250 euros

ASSOCIATION scolaire USEP Val de Dagne : 100 euros

ASSOCIATION « Le club Les Montlauriers » : 50 euros

ASSOCIATION « Les amis de notre Dame du Carla » : 50 euros

COMITE DE L'AUDE « La ligue contre le cancer » : 50 euros

ASSOCIATION Prévention Routière de L'Aude : 50 euros

ASSOCIATION « l'Amicale Rurale Laïque du Val de Dagne » : 100 euros

ASSOCIATION AFSEP (sclérose en plaques) : 50 euros

Amicale des Sapeurs Pompiers : 450 euros (5 euros par habitant)

ACCA : 1000 euros

Pour obtenir une subvention, chaque association est tenue de présenter ses comptes à la mairie.

Aucune somme n'est allouée sans justificatifs financiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les montants proposés.

## **Vote du budget 2024 – M57**

M le Maire propose les montants de chaque chapitre de la section de fonctionnement puis de la section d'investissement du budget primitif - M57 qui se résume comme suit :

### **Budget Primitif 2024 :**

- **Fonctionnement** : Dépenses : 228 171.79    Recettes : 228 171.79
- **Investissement** : Dépenses : 103 449.24    Recettes : 103 449.24

Le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Les travaux de remplacement des canalisations d'adduction du château d'eau jusque derrière l'église chemin du Sarrat seront terminés en fin de semaine 16 selon les prévisions.

Le secrétaire Ph. CALVAYRAC

Le Maire A. PECH